

## LA MRC DE CHARLEVOIX INVESTIT 3 688 \$ DANS UNE ENTREPRISE EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

---

**Baie-Saint-Paul, le 9 décembre 2020** – Le Conseil des maires a procédé à l’octroi d’une aide financière non remboursable d’un montant de 3 688 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) à l’entreprise Le Moulin à Saucisses.

Le Moulin à Saucisses est une entreprise de transformation spécialisée dans la fabrication artisanale de saucisses implantée à Baie-Saint-Paul. Le projet se définit par l’acquisition de nouveaux équipements qui lui permettront le développement de nouveaux produits et de nouveaux marchés. L’investissement de 14 750 \$ permettra à cette entreprise de continuer à faire rayonner le secteur agroalimentaire de la région de Charlevoix. La réalisation de celui-ci permet le maintien d’un emploi et la création d’un à temps partiel. La MRC investira 3 688 \$ dans celui-ci.

« Pierre angulaire de notre relance économique, l’achat local revêt une grande importance pour votre gouvernement, et nous mettons tout en œuvre pour aider nos entreprises locales à bonifier leur offre auprès de nos citoyens de la Capitale-Nationale. Je félicite Le Moulin à saucisses pour l’acquisition de nouveaux équipements qui lui permettront de mettre en valeur un produit agroalimentaire de fabrication artisanale bien de chez nous. »

*Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale*

« Tout Charlevoix bénéficiera des nouveaux produits artisanaux qui seront mis en marché par Le Moulin à saucisses et, comme députée, j’en suis fière. Notre offre agroalimentaire se bonifie, et c’est une excellente nouvelle pour nos citoyens et même pour nos touristes qui pourront venir découvrir nos spécialités locales. »

*Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré*

Rappelons que le FRCN a été créé en vertu de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d’une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. [La politique d’investissement et le formulaire de demande d’aide financière](#) sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

**Sources :**

Anne Scallon, directrice  
SDLE de la MRC de Charlevoix  
[ascallon@mrccharlevoix.ca](mailto:ascallon@mrccharlevoix.ca)  
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale  
MRC de Charlevoix  
[khorvath@mrccharlevoix.ca](mailto:khorvath@mrccharlevoix.ca)  
418 435-2639, poste 6002